



Granges-Paccot, le 8 novembre 2021

INVITATION

Conformément à l'article 13 des statuts, le comité cantonal convoque l'assemblée générale ordinaire de l'Union des Paysans Fribourgeois (UPF). Elle aura lieu le

**MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021, à 09.30 heures,
à la Seelandhalle, Fräschelsgasse 11, 3210 Kerzers**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2020 par correspondance
Ce PV peut être demandé auprès de la Chambre fribourgeoise d'agriculture (CFA)
4. Rapport du président de l'UPF
5. Rapport de gestion 2021 de la CFA
6. Rapport des commissions de l'UPF
7. Comptes 2020
(Présentation - Rapport de l'organe de révision - Approbation des comptes 2020 - Décharge aux organes responsables - Nomination de l'organe de révision pour l'année 2022)
8. Informations de l'Union Suisse des Paysans (USP), par M. Markus Ritter, président
9. Cotisations 2022
10. Budget 2022
11. Election complémentaire d'un délégué de l'UPF à l'assemblée de l'USP
12. Divers

Une traduction simultanée sera mise à disposition des participants.

A l'issue des débats, une fondue vous sera offerte.

L'assemblée est accessible uniquement sur présentation d'un certificat (passe) COVID valide et d'une pièce d'identité.

Au plaisir de vous saluer à Kerzers, nous vous présentons nos meilleures salutations.

AU NOM DU COMITE CANTONAL DE L'UPF

**Fritz Glauser
Président**

**Frédéric Ménétreay
Directeur**

Annexes: Rapport 2021, comptes 2020, bulletin de contrôle, complément cotisations 2022